ISSN : 1773-2409

Plein Pot Flash

Compte rendu de permanence du 16 octobre 2020

En présence de : Dominique, Luc, Michel, Marsu

1. Retour sur les actions et/ou interventions de la FFMC 88

1.1. Retour sur la balade « Jeunes motards » du 4 octobre

Nous avons enfin réussi, après plusieurs reports de date, notre balade pédagogique annuelle, celle qui est destinée aux permis récents ainsi qu'à tous ceux qui désirent remettre à jour leur manière de conduire leur deux-roues. Cette balade a toujours été très appréciée des participants les années passées, car encadrée par des professionnels et des bénévoles de la FFMC 88, et surtout animée dans une ambiance chaleureuse et bienveillante. Cette année encore, le beau temps était de la partie et la petite dizaine de motards, jeunes et moins jeunes, a beaucoup appris, notamment à rouler en conditions difficiles (les effets du violent vent de la veille qui avait sali une bonne partie du parcours de 180 km). La pause de midi, à l'auberge de la Graine Johé au col des Bagenelles a également été bien appréciée.

1.2. Retour sur l'annulation de la manifestation du 19 septembre

La FFMC 88, très opposée au maintien de la limitation à 80 km/h et scandalisée par la tentative de désinformation de l'État quant à l'efficacité pourtant très contestable de cette mesure, avait prévu de le faire savoir haut et fort en organisant une manifestation à Épinal le samedi 19 septembre 2020. Toutefois, consciente de la situation sanitaire encore très fragile, et prenant toute sa part dans son action citoyenne, il a été décidé d'annuler cette manifestation et de la reporter à un moment où le danger de créer un foyer de contamination se sera éloigné. Les faibles réactions à la suite de cette annulation permettent de penser que c'était la bonne conduite à tenir, tout comme le petit nombre de participants engagés et des bénévoles pour mener à bien cette action.

2. Informations nationales et mouvement FFMC

2.1. Adhésions fin d'année

L'adhésion à la FFMC de votre département court du 1er janvier au 31 décembre. Comme chaque année, la FFMC nationale propose, à partir de septembre, de profiter d'une adhésion combinée 2020-2021 pour 56 €, soit 14 € pour fin 2020 + 42 € pour 2021.

Rappelons que l'adhésion est avant tout un acte de soutien pour les actions passées, présentes et futures de la Fédération pour la défense de la moto et des motards. Il n'y a donc pas de « promo », de parrainage, ou d'offre de lancement.

Cependant, l'antenne des Vosges vous fait cadeau des derniers mois de 2020 : vous pouvez donc adhérer dès maintenant pour 16 mois (de septembre 2020 à décembre 2021) au tarif de 42 € seulement. N'hésitez pas !

HONDA MOTO
Leborgn MOTOS
motorcycles center
SHARKS 88

2.2. Obligation du port du masque sous le casque

Le 21 septembre, l'antenne parisienne de la Fédération française des motards en colère remportait une belle victoire sur l'absurdité règlementaire voulant imposer le port du masque à moto. Ce jour-là, un arrêté du préfet de police de Paris mettait heureusement un terme à cette situation ubuesque qui durait depuis la fin du mois d'aout précédent. Une victoire pas « totale » cependant, puisque ledit arrêté ne concernait que Paris et « ses » trois aéroports (Le Bourget, Orly et Roissy-CDG). Autrement dit, les motards circulant dans les trois départements voisins (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) devaient continuer à porter un masque sous le casque, puisque ces départements n'avaient pas publié d'arrêté modificatif.

La FFMC-PPC a évidemment interpelé les trois préfets de petite couronne à plusieurs reprises pour leur rappeler l'ordonnance du tribunal et leur demander d'extraire les usagers de 2-roues motorisés de l'obligation du port du masque sous leur casque. C'est désormais chose faite : « *Le lundi 19 octobre, les préfectures nous [ont informés] que trois arrêtés modificatifs ont été signés samedi dernier [17 octobre]. Tous les trois exemptent du port du masque les usagers de deux-roues motorisés, dès lors qu'ils portent un casque avec la visière fermée* ».

Dans la plupart des départements français, les préfectures n'ont même pas abordé ce sujet (c'est le cas des Vosges), conscientes du non-sens de cette mesure. Cependant, dans quelques grandes villes, si le préfet ne l'a pas formellement écrit, consigne a été donnée verbalement aux forces de l'ordre de ne pas appliquer l'obligation du port du masque pour les motards. Encore faut-il ne pas tomber sur un fonctionnaire zélé ou mal informé.

2.3. Inscription de la FFMC au répertoire de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique

Cette inscription est nécessaire pour « *les organismes dont l'activité principale ou régulière est d'influer sur les décisions publiques notamment sur le contenu d'une loi ou d'un acte règlementaire en entrant en communication avec un responsable public* ». La FFMC est donc reconnue en tant qu'interlocuteur valable auprès des autorités.

Ce sujet a entrainé une autre question : est-ce qu'il serait intéressant, pour une antenne, d'être reconnue « organisme d'utilité publique » ? Dominique se charge de rassembler toutes les informations pour en discuter la validité, notamment auprès de la FFMC 89 qui l'a fait.

2.4. Assises (assemblée générale de la FFMC) les 14 et 15 novembre

Les Assises étaient initialement prévues à Lamoura (Jura), mais le centre qui devait nous recevoir a fermé. Reporté à Vogüé (Ardèche) puis finalement annulé pour raisons sanitaires, il a été décidé par le bureau national d'organiser notre Assemblée en visioconférence sur 2 ½ journées, toujours les 14 et 15 novembre. En revanche, pour les votes des résolutions, ils se tiendront dans la période du 27 au 29 novembre pour pouvoir utiliser une application de vote officielle. Dès maintenant, le BN demande à ce qu'on précise les noms des trois votants par antenne : ce sera Dominique, Michel et Marsu.

3. ACTIONS ET/OU INTERVENTIONS DE LA FFMC 88 À VENIR

3.1. Conseil de Région Grand-Est les 24 et 25 octobre, ordre du jour Mouvement :

Le Conseil de Région se passera bien en présentiel, à Vigy (57). Cependant, comme il n'y a pas de wifi sur place (sauf si la FFMC 57 trouve une solution), les membres du BN et des structures nationales ne seront pas présents. De même, il n'y aura aucun délégué bénévole de la Mutuelle. Dominique et Michel ont prévu de participer à ce CdR. Il est rappelé que c'est ouvert à tous les adhérents FFMC.

3.1.1. Ordre du jour :

- Point structures
- Préparation des Assises (planning, résolutions, candidatures)
- GT Jeunes (examen des recommandations)
  - → Développement des réseaux sociaux
  - → Tarification adaptée
  - → Système de parrainage
- Campagne contre le bruit, stratégie à adopter
- Stratégies de communication sur les réseaux sociaux
- Informations (ZFE, nids-de-poule, ERJ, Formation, contrôle technique, GAEL 2.0, etc.)

3.2. Actions recrutement adhérents actuels et nouveaux, jeunes en particulier

La FFMC 88 attendra le retour du Conseil de Région à ce sujet (pas de suggestion de la part du bureau).

4. Point ERJ (Éducation Routière pour la Jeunesse)

4.1. Participation financière des antennes à la formation des candidats aux stages

Jusqu'en 2020, il était demandé une participation de 100 € de la part de l'antenne concernée. Dès l'année prochaine, il sera demandé un tiers des frais engagés pour la formation soit 170 €.

4.2. Modification des conditions de candidature

Jusqu'en 2020, il fallait un an d'adhésion ; dorénavant, cette contrainte n'est plus nécessaire si le volontaire a déjà participé à au moins deux journées en tant qu'assistant.

4.3. Achat des livrets « Rouler n'est pas jouer »

1 000 livrets « nouvelle version » ont été commandés aux Éditions de la FFMC. En moyenne, 80 % des élèves ayant suivi une ERJ sont intéressés et le demandent.

4.4. Point sur les interventions du 1er trimestre 2021

À ce jour, 641 élèves n'ont pas pu bénéficier des interventions ERJ au 4e trimestre 2020 en raison du COVID. Seuls trois collèges/lycées ont renouvelé leur demande d'intervention sur 11 planifiées l'année dernière à la même date.

5. Point adhésions

Fédé 88 :	44 adhérents, dont un taux de réadhésion de 60.61 % et 23 membres de droit (contre 65 adhérents l'année dernière à la même période et 11 membres de droit)
Fédé Nationale :	5 843 adhérents, dont un taux de réadhésion de 66.02 % (contre 6 593 adhérents l'année dernière à la même période)

6. Informations diverses

6.1. Point sur les communiqués de presse

Le secrétaire adjoint n'a pas pu agir efficacement pour faire passer le dernier communiqué de presse de l'antenne. Michel étudie une possibilité de faire quelque chose avec une de ses connaissances. À suivre.

6.2. Baromètre de sécurité routière d'Étienne Courty

C'est la deuxième fois que nous recevons un bilan sécurité routière – très positif pour ce mois d'aout – de sa part. Ce serait bien qu'on le reçoive régulièrement. Luc le contactera à ce sujet.

6.3. Renouvèlement des membres du bureau

Nous sommes actuellement six membres au bureau. Le coordinateur et le secrétaire adjoint sont en fin de mission. Le trésorier est prêt à passer le flambeau, mais souhaite conserver les ERJ. Les coordinateurs adjoints sont fatigués pour l'un et peu disponible pour l'autre.

L'antenne fait donc appel, dès maintenant, aux bonnes volontés pour prendre le relai.

Postes à pourvoir en 2021 :

- 1 coordinateur ou coordinatrice
- 1 trésorier ou trésorière adjoint·e
- 1 secrétaire adjoint·e

Il est rappelé qu'il n'est besoin que de trois membres pour faire fonctionner une antenne, une équipe réduite peut tout à fait fonctionner, mais sous une autre forme. Suggestions dans un tel cas :

- Mise en avant des ERJ
- Réunions en nombre limité, éventuellement autour d'un verre ou au restaurant
- Organisation de rencontres motardes sous forme de balade
- Actions terrain à l'initiative des motards
- Renforcement des contacts sur réseaux sociaux

Il ne s'agit que d'un plan B, il est bien entendu que tout sera fait pour susciter des vocations lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera le 16 janvier 2021.

6.4. Partenariat avec motocistes

Il y avait deux possibilités : soit on attendait le renouvèlement du bureau en janvier, soit un ou deux membres du bureau actuel s'en occupaient. Il est décidé que Luc et Michel feront le tour des motocistes.

6.5. Prochaine permanence

La prochaine permanence aura lieu le **vendredi 20 novembre 2020**.